

**FUSION-ABSORPTION**  
**DE LA SOCIETE CECOS**  
**PAR LA SOCIETE KLEBER AUDIT SOCIETE DE COMMISSARIAT**  
**AUX COMPTES ET D'EXPERTISE COMPTABLE**

**AVENANT AU TRAITE DE FUSION**

**ENTRE LES SOUSSIGNEES :**

- Monsieur Raoul POINSIGNON, agissant en qualité de Président et Directeur Général de la Société **KLEBER AUDIT Société de Commissariat aux Comptes et d'Expertise Comptable**, Société Anonyme au capital de 250 000 euros, dont le siège social est 4 Rue de Copenhague - Espace Européen de l'Entreprise à 67300 SCHILTIGHEIM, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de STRASBOURG sous le n° 333 232 601 (85 B 577),

dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration en date du 26 Février 2010,

Ci-après dénommée "la Société absorbante",

**D'UNE PART,**

**ET:**

- Monsieur Marc SCHIEHLE, agissant en qualité de Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de la Société **CECOS**, Société Anonyme, au capital de 150 000 euros, dont le siège social est 4 Rue de Copenhague - Espace Européen de l'Entreprise à 67300 SCHILTIGHEIM, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de STRASBOURG sous le n° 327 114 195,

dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration en date du 26 Février 2010,

Ci-après dénommée "la Société absorbée",

**D'AUTRE PART,**

Par acte sous seings privés en date à SCHILTIGHEIM du 2 Décembre 2009 déposé au Registre du Commerce et des Sociétés de STRASBOURG au nom des deux Sociétés en date du 3 Décembre 2009, les parties ont conclu un traité de fusion absorption de la Société CECOS par la Société KLEBER AUDIT Société de Commissariat aux Comptes et d'Expertise Comptable.

Par acte sous seings privés en date à SCHILTIGHEIM du 4 Janvier 2010, les parties sont convenues d'un avenant au traité de fusion absorption de la Société CECOS par la Société KLEBER AUDIT Société de Commissariat aux Comptes et d'Expertise Comptable pour tenir compte des observations de Monsieur Freddy BURKHARD, Commissaire aux Apports nommé par Ordonnance de Madame la Présidente de la Chambre Commerciale du Tribunal de Grande Instance de STRASBOURG.

Il est convenu que le patrimoine de la Société CECOS sera dévolu à la Société KLEBER AUDIT Société de Commissariat aux Comptes et d'Expertise Comptable, Société absorbante, dans l'état où il se trouvera le jour de la réalisation définitive de la fusion et que la valeur de ces apports serait déterminée sur la base des comptes sociaux de la Société CECOS au 31 DECEMBRE 2009.

La Société CECOS a arrêté ses comptes au 31 DECEMBRE 2009.

Les parties se sont rapprochées et sont convenues d'arrêter les dispositions définitives du projet de fusion.

### **I – Actif net apporté :**

La Société CECOS apporte, à la Société KLEBER AUDIT Société de Commissariat aux Comptes et d'Expertise Comptable, l'ensemble des biens, droits et obligations, actifs et passifs, existant chez elle au 31 DECEMBRE 2009.

Ceci rappelé, la désignation des biens et droits apportés est ainsi rectifiée :

#### **A) Actif apporté**

##### 1. Eléments incorporels

. Immobilisations incorporelles (fonds libéral)	95 357 euros
. Logiciels	374 euros

##### 2. Eléments corporels

. Autres immobilisations corporelles	22 697 euros
--------------------------------------	--------------

3. Immobilisations financières	16 935 euros
--------------------------------	--------------

## 4. Valeurs réalisées et disponibles

. Créances et disponibilités	941 861 euros
. Charges constatées d'avance	5 105 euros
	=====
Soit un montant de l'actif apporté de	1 082 329 euros

B) Passif pris en charge

1. Provisions pour risques et charges	32 243 euros
2. Dettes financières	349 216 euros
3. Autres dettes	519 389 euros
4. Impôts différés sur amortissements dérogatoires	/ euros
	=====
Soit un montant de passif apporté de	900 848 euros

C) Actif net apporté

Différence entre l'actif apporté et le passif pris en charge, l'actif net apporté par la Société CECOS à la Société KLEBER AUDIT Société de Commissariat aux Comptes et d'Expertise Comptable s'élève donc à :

- Total de l'actif	1 082 329 euros
- Total du passif	900 848 euros
	=====
Soit un actif net apporté de	181 481 euros

**II - Détermination du rapport d'échange**

La modification du montant de l'actif net apporté n'entraîne aucune modification de la parité retenue à savoir :

- 2 actions de la Société KLEBER AUDIT Société de Commissariat aux Comptes et d'Expertise Comptable pour 1 action de la Société CECOS.

### **III - Rémunération de l'apport-fusion**

Ainsi qu'il a été dit ci-dessus, l'actif net apporté par la Société CECOS à la Société KLEBER AUDIT Société de Commissariat aux Comptes et d'Expertise Comptable s'élève donc à 181 481 euros.

En rémunération de cet apport net, 6 000 actions nouvelles de 25 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, seraient créées par la Société KLEBER AUDIT Société de Commissariat aux Comptes et d'Expertise Comptable à titre d'augmentation de son capital de 150 000 euros.

Les 6 000 actions nouvelles seront entièrement assimilées aux titres déjà existants, jouiront des mêmes droits et supporteront les mêmes charges, notamment toute retenue d'impôts, en sorte que tous les titres de même nature, sans distinction, donneront droit au paiement de la même somme nette lors de toute répartition ou de tout remboursement effectué pendant la durée de la Société ou lors de sa liquidation.

### **IV - Prime de fusion**

La prime de fusion représente la différence entre la valeur nette des biens apportés et la valeur nominale des titres émis en contrepartie :

- Valeur nette des apports	181 481 euros
- à soustraire de cette valeur, le montant de l'augmentation effective de capital	150 000 euros
	=====
Prime de fusion	31 481 euros

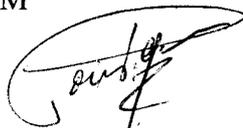
Toutes les autres clauses, charges et conditions du projet de fusion restent inchangées.

Toutefois, il y a lieu de faire une publication rectificative dans un Journal d'Annonces Légales.

Fait à SCHILTIGHEIM

Le 1<sup>er</sup> Mars 2010

En huit exemplaires



Pour la Société  
KLEBER AUDIT

Société de Commissariat aux Comptes  
et d'Expertise Comptable  
Monsieur Raoul POINSIGNON



Pour la Société  
CECOS

Monsieur Marc SCHIEHLE